

## Nouvelle loi agricole : une (petite) avancée pour les poules !

Paris, le 27 mai 2018 – **Les députés examinent actuellement l'article 13 du projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation. Malgré les promesses de campagne du Président Macron répétées par son ministre de l'agriculture Stéphane Travert en février sur Europe 1, l'interdiction de la production d'œufs de poules en cage pour tous les élevages a été rejetée. Cependant les députés ont voté à l'unanimité des votants pour l'interdiction d'installation de tout nouvel élevage de poules en cage. Une avancée avant tout symbolique, mais un pas en avant vers une nouvelle ère sans cage.**

### Elevages en cage : plus de nouvelles installations, mais rien ne changera pour les 33 millions de poules d'aujourd'hui

Malgré des promesses de campagnes, des annonces répétées du Président et de son ministre de l'agriculture et une forte demande citoyenne, les poules resteront dans les cages. Les amendements visant à fixer une échéance pour interdire cette pratique ont été rejetés. Le gouvernement renvoie inlassablement aux filières.

Néanmoins, symbole fort, les députés ont voté à l'unanimité des votants pour l'interdiction d'installation de tout nouvel élevage de poules en cage. **Avant tout symbolique, cette mesure montre tout de même que le gouvernement considère les cages comme inacceptables. Seulement pas assez pour l'interdire à toute la production...** Cette mesure n'aura donc pas d'impact sur les 33 millions de poules pondeuses élevées actuellement chaque année en cages en France. Quand cette pratique sera-t-elle totalement interdite ? L'Allemagne s'y est engagée pour 2025.

Pour Léopoldine Charbonneaux, directrice de CIWF France : « Interdire l'installation de tout nouvel élevage de poules en cage est une avancée, un signal que la demande des citoyens est entendue. Mais si l'on considère cette pratique inacceptable pour tout nouvel élevage, pourquoi ne pas fixer une échéance claire pour l'interdiction totale de ce mode de production comme le font d'autres pays européens ? Entre les promesses, les annonces et les actes, le fossé est encore grand. »

### La France tarde à rattraper son retard par rapport à ses concurrents européens

En France, encore 69% des poules sont élevées en cage alors que la moyenne européenne de ce type de production est à 56%. La France est comment souvent le mauvais élève en

matière de bien-être animal. Alors qu'en 2012, l'Etat a donné 11 millions d'euros pour développer les cages aménagées, rien n'est fait pour soutenir une sortie des cages qui ne sont plus aujourd'hui acceptée.

**Retrouvez nous sur**

### **Contact presse**

**Claire Hincelin** – [claire.hincelin@ciwf.fr](mailto:claire.hincelin@ciwf.fr) - 01 79 97 70 53 - 06 26 07



### **A propos de CIWF**

*CIWF est une ONG internationale créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage. CIWF a pour mission d'encourager des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être des animaux et de proposer des alternatives à l'élevage intensif, viables et durables. Son approche pluridisciplinaire met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. CIWF accompagne les acteurs de l'agroalimentaire dans leur démarches visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage, en leur offrant expertise technique et en valorisant leurs engagements concrets à travers ses Trophées Bien-être Animal. Plus d'informations : [www.ciwf.fr](http://www.ciwf.fr) et [www.agrociwf.fr](http://www.agrociwf.fr)*